

LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE

PACTE ECOLE-PARENTS

George W. Childs et les parents des élèves qui participent à des activités, services et programmes financés par le Title I, Part A de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire (ESEA) conviennent que ce pacte décrit comment les parents, l'ensemble du personnel de l'école, et les élèves se partageront la responsabilité de la réussite scolaire des élèves et comment améliorer les moyens par lesquels l'école et les parents construiront et développeront un partenariat qui aidera les enfants à atteindre les normes éducatives requises par l'Etat.

Ce pacte école-parents est en vigueur durant l'année scolaire 2015-2016.

DISPOSITIONS OBLIGATOIRES DU PACTE ECOLE-PARENTS

(Dispositions en gras dans cette section doivent être incluses dans le Title I, Part A Pacte Ecole-Parents)

Responsabilités de l'école

George W. Childs:

1. Fournira un curriculum et un enseignement de haute qualité dans un environnement d'apprentissage favorable qui permet aux enfants participants d'atteindre, comme suit, les normes de réussite scolaire requises par l'État:

Le Tronc commun sera dispensé à tous les élèves. Les enseignants ELA utiliseront Storytown et Elements of Literature pour soutenir le Tronc commun et les enseignants de mathématiques utiliseront Go Math qui a été récemment acquis. L'école utilisera Corrective Reading, Corrective Math, Distar Math et Reading Mastery Interventions pour les élèves qui ont pris du retard et ont besoin d'interventions de Niveau II. Il y aura un enseignant d'intervention qui travaille avec les élèves qui sont en dessous du niveau en lecture et en mathématiques. Il y aura également un tutorat après l'école deux fois par semaine en alphabétisation et en mathématiques pour les élèves ciblés.

2. Tiendra des réunions parents-enseignants (au moins chaque année dans les écoles primaires) au cours de laquelle ce pacte sera discuté en ce qui concerne le rendement de l'enfant. Plus précisément, ces réunions auront lieu:

La Back to School Night (Soirée du retour à l'école) aura lieu le 30 Septembre 2015

Les Réunions sur les bulletins de notes auront lieu les 2, 3 et 4 Décembre 2015; Mars 3, 4 et 5 2016; Avril 27, 28 et 29 Avril 2016.

3. Fournira aux parents des rapports fréquents sur les progrès de leurs enfants. Plus précisément, l'école fournira des rapports comme suit:

L'école enverra des rapports intermédiaires à la maison pour chaque élève à mi-chemin entre les bulletins de notes; les réunions IEP auront lieu chaque année; le suivi des progrès des élèves ayant des IEPs se fera mensuellement.

Les enseignants utiliseront RTII pour suivre les progrès des élèves. Les élèves qui échouent de faire des progrès iront au Niveau II de RTII et recevront un programme ciblé sur le Niveau II, basé sur les résultats de recherche dans le domaine, soit en mathématiques ou en lecture, ou dans les deux. Les programmes sont Lexia, Project Read, Corrective Reading, Corrective Math, Reading Mastery, et Disstar Math. Les parents seront convoqués à une réunion lorsque les élèves atteindront le Niveau II de RTII pour raison d'échec persistant.

4. Fournira aux parents un accès raisonnable aux membres du personnel. Plus précisément, le personnel sera disponible pour consultation avec les parents comme suit:

Les parents peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants pendant leurs périodes de préparation et après l'école. Les parents peuvent communiquer avec les enseignants par téléphone ou par e-mail.

5. Fournira aux parents des possibilités de faire du bénévolat, de participer dans la classe de leur enfant, et d'observer les activités en classe, comme suit:

Chaque classe dispose d'une Mère de salle qui coordonne les volontaires pour les fêtes et les sorties. Les parents qui souhaitent faire un bénévolat plus étendu en classe peuvent le coordonner avec le principal.

Les parents qui souhaitent visiter la classe de leur enfant peuvent rencontrer le principal pour organiser la visite.

Responsabilités des parents

En tant que parents, nous aiderons l'éducation de nos enfants de la manière suivante:

[Décrire les façons dont les parents vont aider l'apprentissage de leurs enfants, telles que:

- Contrôler l'assiduité.
- Faire en sorte que les devoirs soient terminés.
- Contrôler le temps de télévision de mon enfant.
- Faire du volontariat dans la classe de mon enfant.
- Participer, le cas échéant, dans les décisions relatives à l'éducation de mon enfant.
- Promouvoir l'utilisation positive du temps libre de mon enfant.
- Rester informé sur l'éducation et la communication avec l'école en lisant rapidement tous les avis de l'école ou du District Scolaire reçus soit par mon enfant ou par la poste, et d'y répondre si nécessaire.
- Servir, dans la mesure du possible, dans les groupes consultatifs sur les politiques, en étant le représentant de Title I, Part A de l'équipe d'amélioration scolaire de

l'école, le Title I Policy Advisory Committee, le District wide Policy Advisory Council, le State's Committee of Practitioners, le School Support Team ainsi que dans d'autres groupes consultatifs.]



Responsabilités des élèves (à revoir selon le niveau en question)

En tant qu'élèves, nous partageons la responsabilité d'améliorer notre rendement scolaire et d'atteindre les normes requises par l'État. Plus précisément, nous allons:

[Décrire les façons dont les élèves vont améliorer leur rendement scolaire, telles que:

- Faire mes devoirs tous les jours et demander de l'aide quand j'en ai besoin.
- Lire au moins 30 minutes chaque jour en dehors du temps scolaire.
- Remettre à mes parents ou à l'adulte qui est responsable de mon bien-être tous les avis et les informations reçus par moi de mon école tous les jours.]

George W. Childs: (doit être dans tous les pactes)

1. Fera participer les parents à la planification, l'examen et l'amélioration de la politique de participation des parents de l'école, d'une manière organisée, courante et en temps opportun.
2. Fera participer les parents à l'élaboration conjointe d'un plan-programme pour toute l'école, d'une manière organisée, courante et en temps opportun.
3. Tiendra une réunion annuelle pour informer les parents de la participation de l'école aux programmes de Title I, Part A, et d'en expliquer les conditions et le droit des parents d'être impliqués dans Title I. L'école convoquera la réunion à un horaire convenable pour les parents, et offrira un certain nombre flexible de réunions supplémentaires, comme le matin ou le soir, afin que le plus grand nombre de parents possible soit en mesure d'y assister. L'école invitera à cette réunion tous les parents des enfants qui participent au Title I, Part A (élèves participants), et les encouragera à y participer.
4. Fournira des informations aux parents des élèves participant dans un format compréhensible et uniforme, y compris les formats spéciaux à la demande des parents handicapés et, dans la mesure du possible, dans une langue que les parents peuvent comprendre.
5. Fournira aux parents des élèves participants des informations de façon opportune sur les programmes du Titre, Part A qui comprend une description et explication du curriculum de l'école, les formes d'évaluation académique utilisées pour mesurer les progrès réalisés par les enfants, et les niveaux de compétence les élèves sont censés atteindre .

6. Offrira sur la demande des parents des possibilités de rencontres régulières pour les parents de formuler des suggestions et à participer, le cas échéant, dans les décisions concernant l'éducation de leurs enfants. L'école répondra à toutes ces suggestions le plus rapidement possible.
7. Fournira à chaque parent un rapport de performance de leur enfant dans les évaluations étatiques dans au moins en mathématiques, les arts du langage et en lecture.
8. Fournira à chaque parent et en temps opportun une note lorsque leur enfant a été affecté ou a été enseigné pendant quatre (4) semaines consécutives ou plus par un enseignant qui ne soit pas hautement qualifié au sens des termes de la Section 200.56 de Title I Final Regulations (67 Fed. Reg. 71710, December 2, 2002).

Pour aider à construire et développer un partenariat avec les parents pour aider leurs enfants à atteindre les normes académiques de l'État, George W Childs:

1. Recommandera au Liaison Régional du District pour No Child Left Behind, les noms des parents d'enfants participants du Title I, Part A qui sont intéressés à siéger au Comité d'État des praticiens et des équipes de soutien scolaire (State's Committee of Practitioners and School Support Teams.)
2. Informera les parents de la participation de l'école à Early Reading First, Reading First et Even Start Family Literacy Programs qui opèrent au sein même de l'école, du District et les informations de contact.
3. Travaillera avec le District Scolaire de Philadelphie pour régler les problèmes, le cas échéant, dans la mise en œuvre des activités de participation des parents en rapport avec la Section 1118 du Title I, Part A.
4. Travaillera avec le District Scolaire de Philadelphie pour veiller à ce qu'une copie des procédures de plaintes écrites de l'Agence éducative de l'état (State Education Agency) pour résoudre toute question de violation (s) d'une loi fédérale ou du règlement des programmes du Title I, Part A soit fournie aux parents d'élèves et aux responsables des écoles ou leurs représentants .

_____	_____	_____
Ecole	Parent(s)	Elève
__17 Septembre 2015	__17 Septembre 2015	
Date	Date	Dat

(PRIÈRE DE NOTER QUE LES SIGNATURES NE SONT PAS REQUISES)